

## NOTE DE RENTREE

5 septembre 2016

*L'objet de cette première note de service est de rappeler les priorités institutionnelles définies par le Ministère de l'Education nationale et par l'AEFE.*

*Elles serviront de cadre de référence pour les actions et projets menés dans les classes, les établissements, et collectivement à l'occasion des différentes actions conduites au niveau de la zone.*

### DOCUMENTS DE REFERENCE

**CIRCULAIRE DE RENTREE 2016, parue au BO n°15 du 14 avril 2016**

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=100720](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720)

**LETTRE DE RENTREE DU DIRECTEUR DE L'AEFE en direction des chefs d'établissements, du 31 août 2016**

Cette quatrième année de mise en œuvre de la loi de refondation de l'école de la République est celle des nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège, du nouveau socle et des nouveaux cycles.  
La circulaire de rentrée du Ministère en présente les grands enjeux et les axes prioritaires de travail en trois chapitres.

#### 1 – Une école qui se transforme au service de la qualité des apprentissages

Pour des apprentissages plus solides et plus durables, « *les contenus d'enseignement, leur organisation et leur évaluation au cours de la scolarité obligatoire ont été redéfinis et articulés de manière cohérente* ».

Les 9 années de scolarité obligatoire (du CP à la 3<sup>e</sup>) ont donc vu leurs **programmes** réécrits en cohérence avec le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Un important travail collectif d'anticipation a été conduit l'an dernier sur la zone, qui a permis l'élaboration des propositions de programmations pour toutes les disciplines en cycle 2 et 3. Celles-ci sont mises à disposition des enseignants sur le site de l'inspection [www.ipefdakar.org](http://www.ipefdakar.org) (rubrique « Ressources pédagogiques », cycle 2 et cycle 3).

Pour accompagner la mise en œuvre des programmes, des **ressources pédagogiques d'accompagnement** sont régulièrement mises en ligne sur Eduscol, à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid99757/ressources-d-accompagnement-des-nouveaux-programmes-de-l-ecole-et-du-college.html>

Ces ressources détaillées et très documentées proposent des pistes concrètes de mise en œuvre. Elles constituent une base de référence incontournable pour l'enseignant en classe.

L'**évaluation** est également réformée. Elle doit permettre d'améliorer l'efficacité des apprentissages grâce à une meilleure connaissance des acquis et des difficultés de chaque élève et groupe d'élèves.

Le niveau de maîtrise du socle en fin de cycle, dont les attendus sont précisés dans les programmes, est désormais apprécié sur une échelle de référence qui comprend 4 degrés : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise.

Avec la réforme des cycles, l'école élémentaire a en charge la validation d'un seul palier : celui du cycle 2 à la fin du CE2. En cours de cycle, les modalités d'évaluation sont laissées à l'appréciation des enseignants mais le suivi des acquis des élèves doit être régulier et constituer « *un objet de travail essentiel pour les équipes de cycle* ».

Pour aider les enseignants à bâtir ces évaluations une banque d'outils est à leur disposition sur Eduscol :  
<http://eduscol.education.fr/pid33060/banqu-outils-pour-l-evaluation.html>

Enfin, un livret scolaire unique de la scolarité obligatoire (du CP à la 3<sup>e</sup>) est créé. Il normalise la présentation des bilans périodiques en cours d'année scolaire, des bilans de fin de cycle et des attestations obtenues par l'élève.

**La mise en place du cycle 3**, cycle commun à l'école et au collège, sera également un des temps forts de cette année scolaire. Le programme curriculaire du nouveau cycle nécessite une coopération approfondie entre enseignants du premier et du second degré.

Les conseils écoles-collèges, obligatoires depuis la rentrée 2014, sont les instances indispensables pour construire des diagnostics communs et définir des priorités, élaborer des progressions et les modalités de suivi des parcours des élèves. En outre à partir de la rentrée 2016 le conseil de cycle 3 accueillera des professeurs de 6<sup>e</sup> et les conseils de classes de 6<sup>e</sup> pourront inviter des professeurs de primaire.

**Le numérique** doit poursuivre son déploiement dans les pratiques de classe. Des ressources pédagogiques couvrant l'ensemble des programmes des cycles 3 et 4 sont annoncées, ainsi qu'une nouvelle forme d'évaluation des compétences numériques qui se substituera à l'actuel B2i. Vous serez informé au fur et à mesure de la mise en place de ces dispositifs.

**Le parcours d'éducation artistique et culturelle** a fait l'objet d'un référentiel paru au BO n° 28 du 9 juillet 2015 :  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91164](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164)

Sa mise en œuvre sur un temps long (celui de la scolarité à l'école primaire et au collège) permet une construction conjointe du parcours par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistiques et culturelles de l'élève (professeurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, intervenants, partenaires de l'école, ...).

Une continuité et une progressivité doivent être organisées tout au long de la scolarité : les projets pédagogiques proposés cette année par le bureau de l'inspection participent pleinement de la construction de ce parcours.

## 2 – Une école inclusive pour la réussite de tous

L'école doit se mobiliser pour favoriser la réussite de tous les élèves dans la prise en compte de leur diversité et pour lutter contre les déterminismes sociaux.

L'importance d'une **vie scolaire** de qualité est réaffirmée, par une réflexion sur l'adaptation de l'environnement, des structures et des équipements qui jouent un rôle important sur « *l'hygiène, la santé et le bien-être individuel et collectif des élèves* ». Le cas de la qualité des sanitaires en particulier est mis en exergue.

Un climat scolaire serein est indispensable pour favoriser les apprentissages des élèves et la qualité des enseignements. Il nécessite l'instauration de relations de confiance et de coopération (dans le cadre de la coéducation) avec les parents d'élèves.

L'accompagnement de la **scolarisation des élèves à besoins particuliers** doit également continuer à faire l'objet d'une attention particulière. Deux stages de formation inscrits au plan de formation continue (une à Abidjan et une à Dakar) sont prévus sur ce sujet dès octobre 2016.

## 3 – Une école qui fait vivre les valeurs de la République

**Le parcours citoyen** est entré en vigueur en septembre 2015. Il doit structurer les apprentissages autour de trois axes :

- des connaissances issues de la mise en œuvre du programme d'éducation morale et civique, mais aussi des autres champs disciplinaires tels que l'EPS, l'éducation artistique et culturelle, ...
- des rencontres avec des acteurs extérieurs ou des institutions à dimension citoyenne ;

Inspection des écoles françaises d'Afrique Occidentale  
Adresse postale : SCAC - Ambassade de France - BP 2014 Dakar - SENEGAL - Adresse géographique : Lycée Jean Mermoz - quartier Ouakam - Dakar  
Téléphone : (221) 33 860 89 25  
[ipef.secr@lyceemermozdakar.org](mailto:ipef.secr@lyceemermozdakar.org) / [ipef.cpdakar@gmail.com](mailto:ipef.cpdakar@gmail.com)

Bureau du Conseiller pédagogique (pôle Abidjan) – Service de Coopération et d'Action Culturelle – Ambassade de France – Abidjan – CÔTE D'IVOIRE  
Téléphone : (225) 20 30 02 15  
[ipef.cpadidjan2014@gmail.com](mailto:ipef.cpadidjan2014@gmail.com)

Site Internet : [www.ipefdakar.org](http://www.ipefdakar.org)

- des engagements dans des projets ou actions éducatives (commémorations, études d'œuvres, visites d'un lieu de mémoire ...).

Dès l'école primaire, **l'éducation aux médias et à l'information** peut être abordée. De nombreuses ressources pour les cycles 2 et 3 sont à disposition des enseignants sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid104943/eduquer-aux-medias-et-a-l-information-a-l-ecole-primaire.html>

Le projet Webradio de la zone qui démarrera à la rentrée 2016 participe à la mise en œuvre de cette éducation aux médias.

**L'éducation au développement durable** est également intégrée aux nouveaux programmes. Une page est dédiée à cet enseignement sur Eduscol, comprenant des ressources pour le premier degré :

<http://eduscol.education.fr/pid23360/education-au-developpement-durable.html>

Dans le cadre de la tenue de la prochaine conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22), qui se tiendra au Maroc en novembre 2016, des projets fédérateurs seront proposés par l'AEFE.

**La transmission des valeurs de la République** reste une priorité pour les établissements : laïcité, égalité filles-garçons, refus des discriminations, lutte contre le harcèlement scolaire ...

L'appropriation par les élèves de ces valeurs et principes inscrits dans les programmes d'enseignement moral et civique doit passer également par des expériences concrètes. La mise en place de **conseils d'élèves** permet ainsi aux élèves de vivre expérience réelle de la « démocratie scolaire ».

Une fiche d'aide à la mise en place de ces conseils est téléchargeable à l'adresse suivante :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/00/9/ress\\_emc\\_conseil\\_eleves\\_464009.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/00/9/ress_emc_conseil_eleves_464009.pdf)

Enfin, la lettre de rentrée du directeur de l'AEFE rappelle que **la sécurité des établissements scolaires** est une priorité absolue pour la rentrée 2016. Vous avez été destinataires d'une demande de transmission par l'AEFE du PPMS de vos établissements mis à jour.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre à l'occasion de futures visites ou missions, je vous renouvelle tous mes souhaits que l'année scolaire qui débute soit à la fois sereine et passionnante face aux défis, pédagogiques et autres, qui nous attendent.

Pascale Pouzoulet  
IEN Zone Afrique Occidentale

Inspection des écoles françaises d'Afrique Occidentale  
Adresse postale : SCAC - Ambassade de France - BP 2014 Dakar - SENEGAL - Adresse géographique : Lycée Jean Mermoz - quartier Ouakam - Dakar  
Téléphone : (221) 33 860 89 25  
[ipef.secr@lyceemermozdakar.org](mailto:ipef.secr@lyceemermozdakar.org) / [ipef.cpdakar@gmail.com](mailto:ipef.cpdakar@gmail.com)

Bureau du Conseiller pédagogique (pôle Abidjan) — Service de Coopération et d'Action Culturelle — Ambassade de France — Abidjan — CÔTE D'IVOIRE  
Téléphone : (225) 20 30 02 15  
[ipef.cpabidjan2014@gmail.com](mailto:ipef.cpabidjan2014@gmail.com)

Site Internet : [www.ipefdakar.org](http://www.ipefdakar.org)